



Les membres de la commission Sanitaires et Unités Mobiles (SUM) de DLR sont en mesure d'apporter une réponse efficace dans le cadre de la crise du Covid-19.

La location des cabines sanitaires mobiles autonomes et des bases-vie mobiles indispensables, équipées systématiquement de lave-mains et de distributeurs de savon et/ou de gel hydro-alcoolique, offre en effet une réponse parfaitement adaptée à la gestion de la crise actuelle.

Ce type de matériel peut prévoir contractuellement une fréquence de désinfection totale en fonction des besoins du moment, par du personnel qualifié et dûment équipé.

L'utilisation de ces installations sanitaires mobiles s'inscrit parfaitement dans la lignée des trois guides pratiques publiés récemment par Ameli <https://www.ameli.fr/entreprise/sante-travail/votre-secteur/batiment-travaux-publics/role-maitre-ouvrage> et des récentes recommandations de l'OPPBTP pour la reprise du travail.

Depuis plus d'une décennie, les membres de la commission SUM s'engagent à améliorer l'hygiène sur les chantiers. Dès 2012, ils se sont engagés à respecter les recommandations de la norme européenne NF EN 16194 "Cabines sanitaires mobiles autonomes – exigences relatives aux services et produits, liées à la mise en place des cabines et des produits sanitaires ». Début 2020, ils ont publié un guide de préconisations concernant les installations sanitaires mobiles. ●